

J'aimerais ajouter quelques mots sur les droits à inscrire dans la Constitution, l'une des plus importantes questions de ce débat. Je vis dans le nord du Nouveau-Brunswick, aux frontières de la belle province du Québec, sur les rives de la Restigouche et je me suis adressé à la Commission scolaire afin que mes fils puissent apprendre la langue seconde. Et, il y a environ 15 années, on m'a répondu: Non, mais nous pourrions vous permettre de les placer dans un cours d'immersion totale, car nous n'avons besoin que de 16 élèves, et avec votre fils, nous aurons le nombre requis pour le cours. Je n'avais pas l'intention d'accepter cette proposition. Je voulais que mes fils aillent dans un cours uniquement français, afin qu'ils connaissent vraiment leur seconde langue, la langue française. Je suis heureux de dire que, par ma persévérance, j'ai fini par obtenir ce que je voulais, et tous mes fils ont fait leur cours élémentaires, jusqu'à la septième année, en français. Il ne s'agissait pas d'un cours d'immersion totale, mais bien d'un cours français. Et mes trois fils sont magnifiquement bilingues aujourd'hui. Voilà ce en quoi je crois.

[Français]

Lorsque j'étais jeune je n'ai pas eu l'occasion d'apprendre le français, la deuxième langue de notre pays, car, nos collègues étaient de langue anglaise.

Monsieur l'Orateur, depuis longtemps, dans ma vie publique, j'appuie la position du très honorable premier ministre (M. Trudeau), je veux dire en ce qui concerne les Acadiens du Nouveau-Brunswick. Oui, je veux défendre les Acadiens du Nouveau-Brunswick! Oui je veux défendre le droit fondamental de la langue française dans la Constitution! C'est là ma position et à 100 p. 100!

[Traduction]

C'est pourquoi je suis très heureux d'avoir le privilège de me lever ici aujourd'hui pour déclarer que ce que j'ai offert à mes concitoyens c'est de travailler non seulement pour les droits linguistiques, mais aussi pour d'autres droits fondamentaux—culture, éducation—dont nous avons longtemps parlé et qui sont essentiels à notre avenir. C'est là une question qui est importante pour la survie de ce pays. Nous n'avons pas à imaginer une histoire quelconque afin d'aiguillonner les Canadiens ou de leur faire peur devant l'avenir qui attend ce pays.

J'implore tous les députés qui siègent à cette Chambre de montrer un certain respect pour cette institution, d'essayer de comprendre l'opinion des autres députés. Nombreux sont ceux qui parmi nous ont eu l'occasion de voyager hors du Canada. Je suis certain que, Monsieur le Président, vous avez conscience de ce sentiment qui vous étirent, lorsque vous retournez au Canada, où nous jouissons de la liberté, où nous pouvons marcher dans la rue sans crainte, sans mettre en danger notre vie et notre sécurité. C'est là la qualité la plus extraordinaire de ce pays, une qualité que nous devrions préserver et protéger. Je ne vais pas retarder la Chambre par une énumération de tous les pays où elle n'existe pas. Je voulais simplement attirer l'attention sur ce point, car j'ai eu l'occasion de voyager ailleurs et que je suis ravi quand je reviens au Canada. Lorsque vous voyez des gens s'agenouiller pour baiser le sol, vous comprenez que c'est là le sentiment qui vous étirent lorsque vous revenez dans ce grand pays. Nous savons pourquoi nous sommes fiers d'être Canadiens. C'est à cause des droits que nous avons, et aussi parce que nous sommes prêts à assumer nos responsabilités et à accepter notre devoir. Nous

La constitution

avons bien l'intention, une fois que la Constitution sera retournée au pays, d'avoir un débat libre.

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition (M. Clark) dit qu'il consent à ce que nous ramenions la constitution; deux minutes plus tard, il déclare qu'il n'aime pas notre façon d'aborder la question. Qu'il se décide!

Enfin, je voudrais conclure par une citation de l'Institut de Recherche sur la Politique publique:

Le problème est qu'au cours des dernières années, les liens traditionnels économiques entre les provinces canadiennes ont subi une érosion. A mon avis, cette érosion, si elle se poursuivait, mettrait en cause notre survie à titre de nation.

Pour réussir à bâtir une nation plus forte et un Canada renouvelé, nous devons d'abord nous engager, et en prendre la décision consciente, non seulement à réaménager la constitution mais aussi à tisser des liens économiques solides entre les régions du Canada. Il nous faut un nouveau jeu de relations économiques et politiques qui puissent tenir compte des puissances existant au pays, que ce soit dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario ou dans l'Ouest, de façon à ce que nous nous renforçons, en une association réelle qui crée un tout plus solide et plus uni et un pays plus uni.

En conclusion, j'espère que nous n'abuserons pas des règlements de cette Chambre, et que nous n'abuserons pas de l'émission télévisée de ces débats que reçoivent les gens, de façon à ce qu'ils puissent dire que nous les induisons en erreur. Il s'agit d'un argument fallacieux sur presque toutes ses coutures en ce qui concerne la question qui a fait l'objet des débats depuis que la Chambre a repris ses délibérations après le congé d'été. J'aimerais qu'on aborde avec intelligence et réalisme les responsabilités et les travaux que nous sommes appelés à assumer ici.

● (2330)

Sur la question des droits—peu importe que je prenne la parole sur une question de privilège ou un rappel au Règlement ou à toute autre occasion—que penser de la question de la diffusion des débats de la Chambre à la télévision? A cet égard, l'image de la Chambre a beaucoup changé par rapport à ce qu'elle était autrefois. Elle revêt maintenant à plusieurs occasions l'apparence d'un studio de télévision. On s'était notamment entendu sur le fait qu'il n'existerait pas de révision ni d'abus de la diffusion aux Canadiens du message qu'ils sont tout à fait en droit de recevoir. Les députés d'en face voudraient maintenant étendre le service de télévision à d'autres secteurs que la Chambre. Toutefois, il serait peut-être préférable de débattre cette question à une autre occasion. A ma connaissance, durant la courte période qui s'est écoulée depuis que je siège ici, nous n'avons pas débattu les avantages ni les inconvénients de la télévision des débats de la Chambre, ni avons-nous convenu que nous permettrions aux personnes et aux médias à l'extérieur de la Chambre de tripoter l'exposé de nos délibérations. A mon avis, le projet initial ne comportait pas cette éventualité. Nous aurons l'occasion d'en discuter une autre fois. Cependant, voilà un bel exemple de personnes qui foulent au pied les droits d'autres personnes et qui les trompent. Voilà une initiative susceptible de jeter la division dans le pays, initiative très menaçante, et que je m'efforcerais de corriger au cours des prochains mois et des prochaines années.

Dans l'intervalle, je voudrais exprimer mon appréciation au moins à certains des députés qui ont bien voulu me permettre de m'exprimer dans cette institution libre et démocratique qu'est la Chambre. J'ose espérer qu'après nos délibérations en comité avant de revenir en Chambre, tous et chacun des députés auront eu l'occasion de s'exprimer grâce à ce précieux